



MAIRIE

DE

VINZIER

**1 Place de la Mairie
74500 VINZIER**



Téléphone

04 50 73 61 19



Fax

04 50 73 66 49



Courriel

mairie@vinzier.com



Site

vinzier.com

Siret Commune de Vinzier
217403088 00016

**PROROGATION DE L'ARRETE 2022-050
Réglementation de la circulation
Sur toute la commune de Vinzier
Jusqu'au 2 juin 2023**

Le Maire de la Commune de VINZIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants et L. 2213-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie), approuvée par l'arrêté du 7 Juin 1977 ;

Vu la demande de l'entreprise COVAGE demeurant rue Gustave Eiffel à SEYNOD (74600) concernant des travaux de déploiement de la fibre optique qui seront effectués par l'entreprise SOLUTIONS30 demeurant 670 route des blaves à ALLINGES (76200).

Vu l'arrêté du Maire de Vinzier n°2022-050 du 31 octobre 2022 et l'arrêté 2023-002 de prorogation jusqu'au 02/04/2023.

ARRÊTE

Article 1^{er} L'arrêté 2022-050 est prorogé jusqu'au 2 juin 2023

Article 2 La circulation se fera sous alternat par feux tricolores ou manuel selon les besoins du chantier
sur toute de commune de Vinzier

Article 3 La signalisation et le balisage nécessaires seront assurés par l'entreprise SOLUTIONS30.

Article 4 Ampliation du présent Arrêté sera transmise à la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS, au CPI du Haut Gavot, à l'entreprise COVAGE, l'entreprise SOLUTIONS30 et affichée en Mairie.

Fait à VINZIER, le 24 mars 2023

**Le Maire,
Marie-Pierre GIRARD**



GIRARD Marie-Pierre - Maire : Auteur de l'acte

Publié sur le site internet de la commune le :
27 mars 2023